

Viticulture Auvergne



N° 17

7 août 2024

À retenir cette semaine

Mildiou : stabilisation de la situation dans l'ensemble. Quelques sporulations observées sur les jeunes feuilles des entre-cœurs.

Oïdium : quelques symptômes sur grappes principalement sur cépages sensibles et sur secteurs à historique.

Black-Rot : peu de symptômes observés.

Tordeuses de la grappe : pression faible.

Cicadelle verte : quelques marques sur le feuillage. Risque faible.

Flavescence dorée : pas de cicadelle de la flavescence dorée observée cette semaine.

Évolution des stades phénologiques : stades majoritaires : fermeture de la grappe/ début véraison.



BSV réalisé à partir des observations parcellaires des 2 vignobles suivis dans le cadre du réseau de parcelles en Auvergne. Observations effectuées par les membres du réseau BSV en application du protocole harmonisé national d'observations. Cette année, le réseau comprend 21 parcelles observées par 11 observateurs sur 5 cépages différents. Dont 5 parcelles sont conduites en AB

Données du réseau

11 parcelles renseignées, 11 dans le vignoble de Saint-Pourçain, 0 dans le vignoble des Côtes d'Auvergne.

Le modèle de prévision de risque utilisé est RIMpro de Newfarm.

Stades phénologiques

On observe une évolution des stades phénologiques par rapport à la semaine précédente. Le stade début véraison (BBCH 81) se généralise à tous les secteurs. Quelques parcelles sont encore au stade fermeture de la grappe (BBCH79). Les fortes chaleurs de la semaine dernière ont occasionné de l'échaudage.



La note oiseaux :

Les suivis des 30 dernières années en France, montrent une chute des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles (ex : Alouettes, Perdrix, Pipits, ...), et une relative stabilité ou augmentation chez les espèces généralistes (ex : Pigeons, Corneilles, Pies,...). Pour autant, les systèmes agricoles peuvent accueillir une grande diversité et quantité d'oiseaux, qui contribuent à son bon fonctionnement, et à la santé des cultures. Plus d'informations [ICI](#).

Abeilles sauvages : INFORMATION BIODIVERSITÉ

La diversité de ce que nous pouvons nommer abeilles, regroupe près de 20 000 espèces dans le monde, sociales (+-20%) ou solitaires (+-80%), généralistes ou spécialistes, à langue courte ou longue pour butiner des fleurs à formes singulières. Elles incluent les bourdons. Leur importance dans la sécurité alimentaire mondiale est bien établie et des études concernant plusieurs cultures à des échelles locales font consensus : le rendement baisse lorsque l'abondance et la diversité des pollinisateurs diminuent. Plus d'informations [ici](#).



Protection des pollinisateurs : RÉGLEMENTATION

IMPORTANT : L'annexe à l'Arrêté du 20 novembre 2021 portant définition des cultures non attractives a été annulée par le Conseil d'Etat.

La culture de la vigne est maintenant concernée par la réglementation sur la protection des pollinisateurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par l'Arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ces conditions visent aussi bien les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides, ainsi que les adjuvants. Pour plus d'informations : [LIEN](#)

Note biodiversité : Flore bord de champs

La flore herbacée sauvage des bords de champs est souvent peu considérée, sinon comme potentiel foyer d'adventices des cultures et perte de surface cultivée. Bien gérés, les bords de champs peuvent pourtant limiter le développement d'adventices et comporter de nombreux atouts agroécologiques. Loin d'être marginal à l'échelle du paysage, un réseau de bords de champs herbacés bien formé, est aussi très important pour la biodiversité, la qualité de l'eau et le territoire. [LIEN](#)

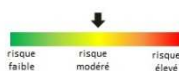


[LIEN FICHE DATURA](#)

[LIEN NOTE NATIONALE AMBROISIE](#)

Situation sanitaire

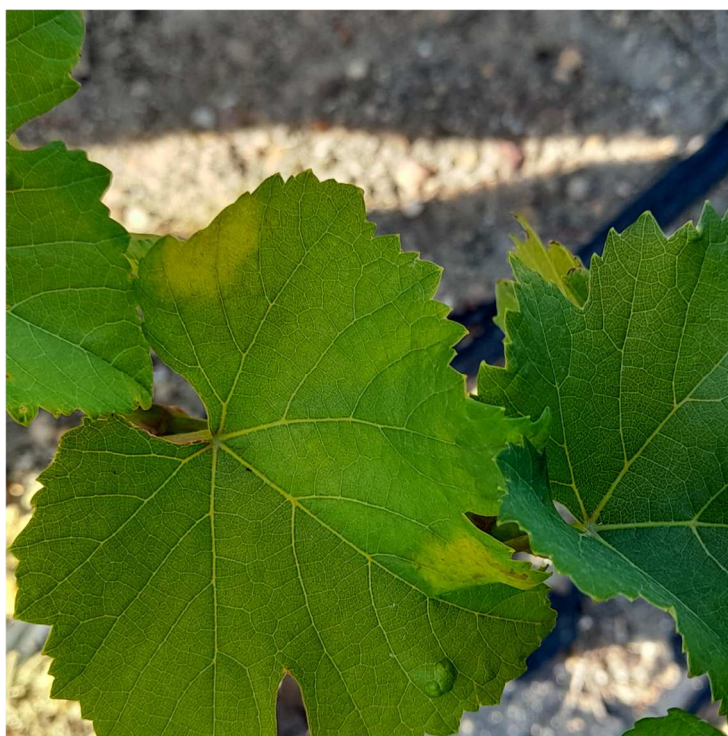
Mildiou

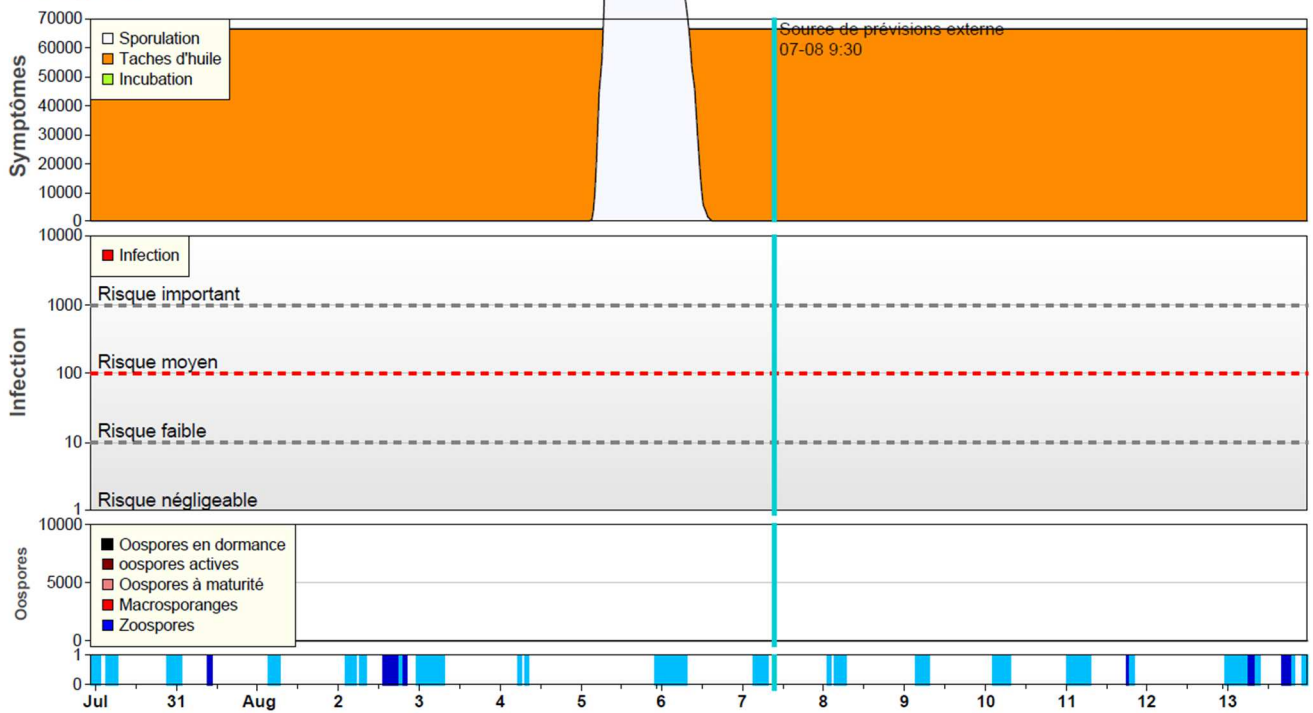


La situation se stabilise grâce à l'absence de pluie et aux fortes chaleurs qui sèchent en partie le mildiou. Cependant, une faible proportion de tâches présente des sporulations. Ces tâches sont situées essentiellement sur les jeunes feuilles issues des entre-cœurs. Les précipitations de la semaine dernière associées à la rosée n'ont pas permis aux feuilles déjà atteintes de sécher entièrement.

Le témoin non-traité est touché par le mildiou à chaque cep au niveau du feuillage et des grappes. La présence sur grappes et sur feuilles varie selon les parcelles. La proportion de ceps touchés par le mildiou est comprise entre 10-20% à 100%. En ce qui concerne les grappes, la fréquence des symptômes est parfois non-négligeable : de 1-2 % à 5 %. Les symptômes de « rot brun » sont bien visibles.

La vigne est à la fin de la sensibilité vis-à-vis du mildiou. La vigne est sensible jusqu'à la véraison, époque à partir de laquelle les baies ne seront plus réceptives. Ce stade phénologique se généralise mais n'est pas partout observé.





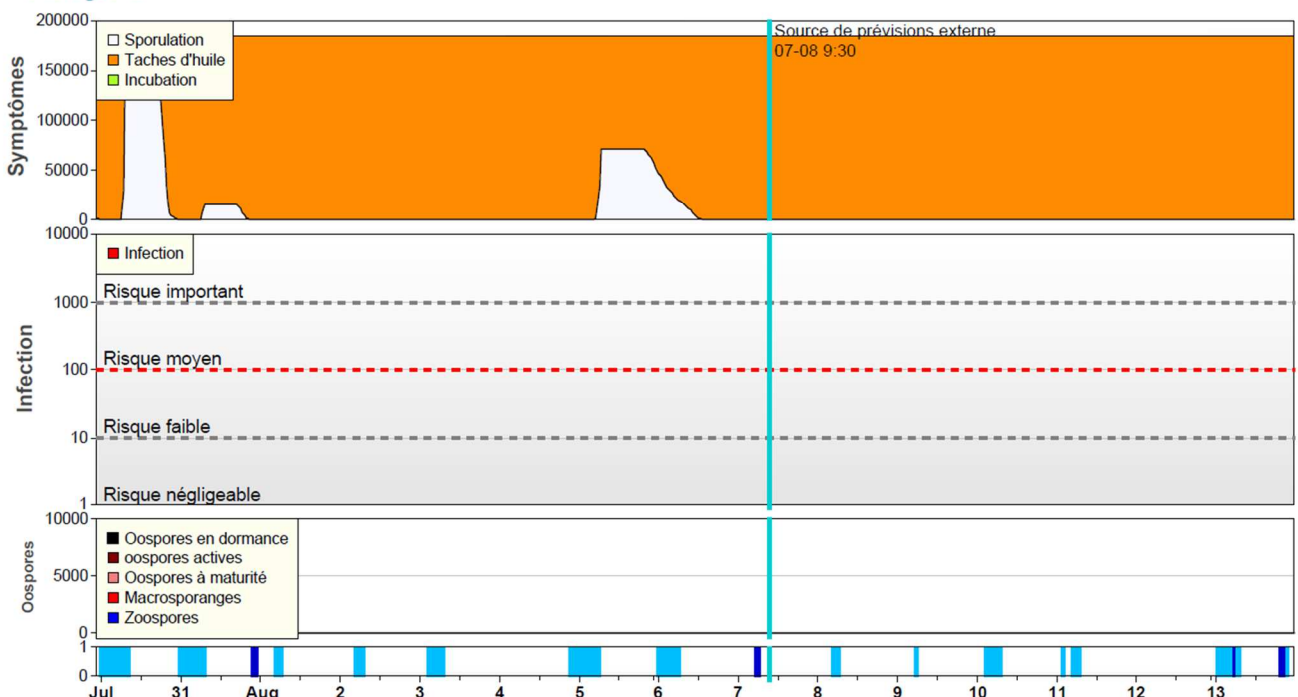
La **pluviométrie** se visualise en dessous du graphique inférieur en bleu foncé.

Le **graphique inférieur** montre les différentes étapes de la maturation des oospores et de la production des zoospores.

Le **graphique du milieu** montre le risque d'infection. Il se matérialise par « les pics et colonnes » en rouge. Le graphique d'infection ne fait pas la distinction entre une source primaire ou secondaire de zoospores.

Le **graphique supérieur** montre le niveau de maladie qui se produirait si aucun fongicide n'était appliqué. Les symptômes pourraient s'observer dans les vignes.

Les graphiques présentés ici montrent la pression de la maladie en l'absence de traitement.



Il existe plusieurs produits alternatifs aux produits phytopharmaceutiques de synthèse. Il s'agit de produits issus d'organismes ou d'extraits naturels avec effet de protection ou de biostimulation des cultures.

Certains produits ont montré leur efficacité pour diminuer la pression des maladies cryptogamiques et les populations de ravageurs de la vigne.

Plusieurs produits de biocontrôle présentent une action fongicide contre le mildiou et l'oïdium : l'huile essentielle d'orange douce, les phosphonates de potassium ou phosphonates de disodium, du soufre pour l'oïdium.... D'autres produits de biocontrôle servent à stimuler les défenses des plantes : les cerevisanes (parois de levures), les COS-OGA (association de chitosan et de pectine), l'extrait de fenugrec pour l'oïdium...

Note de service DGAL/SDSPV/2024-257 du 25 avril 2024

[Liste produits biocontrôle](#)

Oïdium



Quelques grappes atteintes d'oïdium ont été observées cette semaine dans les secteurs à historique et également sur les Chardonnay. Les seuils d'observation du champignon sont plutôt faibles (3-4 % sur les parcelles concernées du réseau) mais le champignon est bien présent.

L'intensité des symptômes est plutôt faible : Seules quelques baies par grappes sont touchées. Et un cep a été observé avec toutes les grappes atteintes entièrement.

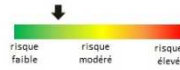
La vigne est à la fin de la sensibilité vis-à-vis de l'oïdium. La vigne est beaucoup moins sensible à l'oïdium après la véraison.

Les températures supérieures à 32 degrés ne sont pas favorables au développement de l'oïdium. En revanche, en dessous de cette température, aidé par un temps nuageux, le champignon continue sa croissance.

Pour rappel, ce champignon apprécie tout particulièrement une lumière faible et diffuse, une hygrométrie élevée (>60%), et son optimum se situe entre 20 et 27 degrés. Les fortes pluies lessivent l'oïdium. La forte luminosité n'est pas favorable à la germination des conidies contrairement à la lumière diffuse.



Black-Rot



Très peu de symptômes observés dans l'Allier.

Les conditions humides et tempérées sont propices au développement du champignon. Les hautes températures sècheront le champignon.



Méthodes préventives :



Plusieurs opérations peuvent être mises en place pour diminuer la pression des maladies cryptogamiques :

En premier lieu, la gestion de la vigueur. En effet, une vigueur excessive se traduit par une plus grande sensibilité de la vigne aux maladies cryptogamiques :

Elle se gère dès la plantation avec le choix du cépage, du porte-greffe et du clone.

La vigueur se gère également par la gestion du travail du sol, de la fertilisation et des amendements, et par le raisonnement de l'enherbement.

Pour cela, la connaissance du sol est primordiale dans le choix du matériel végétal et dans l'entretien des sols viticoles.

En second lieu, la pratique des travaux en vert dont l'objectif est d'aérer le microclimat du cep.

L'humidité est un facteur favorable au développement des maladies cryptogamiques et l'objectif sera l'aération du feuillage.

Les opérations en vert représentent toutes les opérations permettant d'aérer le microclimat du cep.

L'ébourgeonnage et l'épamprage peuvent être réalisés dès à présent.

Le palissage et le rognage sont également essentiels pour assurer l'aération du feuillage.

Selon le millésime, un effeuillage pourra également être effectué.

La suppression des entre-cœurs permet également l'aération du feuillage.

Le drainage de parcelles présentant des mouillères est par ailleurs une bonne solution pour prévenir les contaminations de maladies cryptogamiques et notamment le mildiou.

Enfin, il faut rappeler la possibilité, lors de la taille en hiver, de brûler les bois atteints de maladies cryptogamiques. Cette opération permet de diminuer la conservation et la dissémination des spores.

Cicadelle verte



La cicadelle verte est un insecte piqueur-suceur dont les larves causent des grillures (ou nécroses) sur les feuilles de vigne. Il est considéré comme un ravageur secondaire de la vigne nécessitant que très rarement une intervention. S'attaquant aux feuilles, ce ravageur diminue la capacité photosynthétique de la vigne et peut entraîner des difficultés de maturation des raisins. Selon les parcelles, le seuil de tolérance théorique est de 50 à 100 cicadelles pour 100 feuilles.

On observe un nombre équivalent de larves par rapport à la semaine dernière : de quelques larves observées jusqu'à une vingtaine par parcelle. Seule une parcelle totalise 26 larves sur 100 feuilles. Les piqûres de cette cicadelle s'observent sur le bord des feuilles. Les symptômes restent pour l'instant limités.



Tordeuses de la grappe



Cette année, relativement peu de tordeuses ont été capturées dans les pièges. Le millésime frais et pluvieux n'a pas favorisé le développement des tordeuses de la grappe, et en particulier d'Eudémis.



Certaines essences d'arbre sont connues pour héberger des auxiliaires de la vigne pouvant s'attaquer aux ravageurs de la vigne. [LIEN](#)

Cicadelle de la flavescence dorée

Aucun adulte et aucune larve repéré cette semaine. Seule une exuvie au cinquième stade larvaire a été observé cette semaine.



Voici la carte interactive des zones de traitements obligatoires contre la cicadelle de la FD mise à jour pour 2024.

https://carto.datara.gouv.fr/1/carte_flavescence_doree_2024.map

R Des résistances aux produits phytosanitaires existent. Une [note nationale](#) décrit l'état des lieux et les recommandations à respecter en la matière.

De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents...

Pour en savoir plus, [EcophytoPic](#) le portail de la protection intégrée.

Dernier BSV

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine VAURE - perrine.vaure@aura.chambagri.fr

Animateur filière/Rédacteur : Josselin PALUSSIÈRE - jpalussiere@allier.chambagri.fr

À partir d'observations réalisées par : les Chambres d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint-Pourçain, la Fédération viticole du Puy-de-Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint-Pourcinois et des Côtes d'Auvergne.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto II+ piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité.